

Règlement du jeu concours « Concours Canal BD – Les Aigles de Rome »

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJET

LES ÉDITIONS DARGAUD BENELUX, ci-après « Dargaud », département de la société anonyme DARGAUD-LOMBARD S.A., immatriculée à la B.C.E. sous le numéro 0403 501 390 et dont le siège social est établi à 1060 Bruxelles, Avenue Paul Henri Spaak 7, organise un concours intitulé « Concours Canal BD – Les Aigles de Rome » (ci-après « le Jeu ») en lien avec les librairies membres du réseau Canal BD (ci-après les ou la « Librairie(s) »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine, Corse incluse, Belgique et Suisse.

Toute personne mineure participant au Jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son (ses) tuteur(s) légal(aux).

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, de même que les membres de leur famille.

Le Jeu est limité à une seule participation par personne (même nom, même adresse électronique).

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par DARGAUD.

En dehors des demandes de règlement ou de rectification des données personnelles du participant, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Jeu.

ARTICLE 3 : ACCES AU JEU ET DUREE

3.1. La participation au Jeu est ouverte du 26 septembre à 9h au 26 novembre 2025 à 19h30 inclus.

Les dates et heures mentionnées dans le présent règlement font référence aux dates et heures métropolitaines françaises.

La participation au Jeu est gratuite.

DARGAUD se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, prolonger ou de renouveler le Jeu.

3.2. Le Jeu pourra être annoncé via les supports suivants :

- Dans les Librairies par des affiches présentant le Jeu ;
- Au sein du magazine Canal BD ;
- Sur les écrans présents dans les vitrines des Librairies et sur le site du réseau Canal BD ;
- Sur le site internet de DARGAUD accessible à l'adresse suivante : www.dargaud.fr ;
- Les pages de réseaux sociaux appartenant à DARGAUD ;
- Les pages de réseaux sociaux appartenant aux auteurs de l'album *Les Aigles de Rome – Livre VIII* (ci-après « l'Album ») ;
- Et par tout média ou particulier décidant de relayer l'information.

ARTICLE 4 : PRINCIPES DU JEU ET MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- Avoir acheté un exemplaire de l'Album au sein d'une Librairie ;
- Recevoir lors de l'achat, un ex-libris numéroté remis par la Librairie ;
- Le participant pourra, afin d'être contacté plus rapidement en cas de gain, renseigner sur le bulletin de participation son prénom, son nom, son adresse e-mail et son numéro de téléphone. Cela n'est en aucun cas une obligation pour participer au Jeu et ces coordonnées ne seront pas exploitées commercialement ;
- La remise de l'ex-libris par la Librairie entraînera la participation au Jeu.

Dans le cas où le participant n'aurait pas fourni ses coordonnées, la Librairie informera le participant que les résultats seront en ligne sur le site internet de DARGAUD accessible à l'adresse suivante : <https://www.dargaud.com/actualites/concours-aigles-de-rome-un-dessin-original-gagner-photo> qu'il pourra aller consulter par lui-même, à partir du 27 novembre 2025.

Le Jeu est ouvert dans la limite des stocks disponibles d'ex-libris dans chaque Librairie.

Il est interdit pour un participant de participer plus d'une fois au Jeu ou de participer au Jeu sous des identités différentes.

Il est également interdit de revendre l'ex-libris gagnant à une tierce personne.

À tout moment, les participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées à la Librairie.

Il est précisé que sont également exclus du Jeu l'ensemble des salariés travaillant au sein des Librairies.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT

5.1. Le 27 novembre 2025, DARGAUD effectuera un tirage au sort : 1 numéro d'ex-libris sera tiré au sort parmi ceux distribués aux participants. Le gagnant du Jeu sera le participant possédant l'ex-libris au numéro tiré au sort.

5.2. Le gagnant ayant complété son numéro de téléphone ou e-mail, sera avisé personnellement par sa Librairie d'achat, au plus tard le 27 décembre 2025.

Le gagnant n'ayant pas renseigné ses coordonnées, devra se rendre de lui-même sur le site de DARGAUD pour consulter le numéro d'ex-libris tiré au sort.

Aucun message ne sera délivré aux participants ayant refusé de fournir leurs adresses e-mail ou leur numéro de téléphone.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Le prix offert au gagnant est le suivant :

- Un dessin original d'Enrico Marini au format A5, représentant le personnage de Marcus Falco, d'une valeur approximative de 1 000 €.

ARTICLE 7 : MODALITES DE MISE EN POSSESSION DE LA DOTATION

7.1. Le numéro d'ex-libris gagnant sera publié sur la page du site internet de DARGAUD accessible à l'adresse suivante : <https://www.dargaud.com/actualites/concours-aigles-de-rome-un-dessin-original-gagner-photo>

Le gagnant sera aussi avisé personnellement par sa Librairie à condition qu'il ait fourni l'ensemble de ses coordonnées.

7.2. Pour obtenir sa dotation :

- Le gagnant doit prendre contact avec sa Librairie d'achat avant le 31 décembre 2025 inclus afin de déterminer la date à laquelle il pourra venir y récupérer sa dotation.
- Le gagnant a jusqu'au 30 janvier 2026 pour récupérer sa dotation, sinon il perd sa qualité de gagnant et n'a plus droit d'obtenir la dotation.
- Pour récupérer sa dotation, le gagnant devra donner à la Librairie son ex-libris gagnant. Une fois remis, il n'est pas possible pour le gagnant de récupérer son ex-libris.
- En échange de son ex-libris, le gagnant se verra remettre sa dotation. Pour attester de la remise de sa dotation, la Librairie fera compléter et signer une attestation de remise par le gagnant.

7.3. Les dotations ne pourront être ni échangées contre d'autres prix, ni contre leur valeur financière, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants. DARGAUD se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer la dotation offerte par une dotation de même valeur.

La dotation offerte au gagnant est nominatives et ne peut être attribuées à une autre personne.

7.4. Dans le cas où le gagnant ne prendrait pas contact avec la Librairie, ou ne viendrait pas récupérer sa dotation avant le 30 janvier 2026, DARGAUD procédera à un nouveau tirage au sort. Selon le même processus, le gagnant aura jusqu'au dernier jour inclus du mois, pour prendre contact avec la Librairie et jusqu'au 30 du mois suivant pour récupérer sa dotation. DARGAUD procédera ainsi jusqu'à ce que le gagnant ait récupéré sa dotation.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

DARGAUD décline toute responsabilité quant à la qualité et l'état de la dotation à la remise au gagnant.

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les gagnants n'acquiescent aucun droit de propriété intellectuelle sur les dessins originaux constituant la dotation, ou sur tout autre élément de la Série « Les Aigles de Rome ».

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle des dessins originaux de la dotation ainsi que des ex-libris demeurent la propriété de l'auteur Enrico Marini.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT

Les frais inévitables engagés pour la participation au Jeu ne seront pas remboursés par DARGAUD (par exemple : achat de l'Album, frais de connexion à internet, etc.).

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

11.1. Quelles sont vos données personnelles ?

Le présent article informe les participants des procédés de collecte et d'utilisation de leurs données personnelles et des options dont ils bénéficient à cet égard.

Les données personnelles sont les informations qui permettent de vous identifier en tant que personne physique ou de vous reconnaître, directement ou indirectement.

Il peut s'agir d'un nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone...

Lorsque vous participez au Jeu, vous pouvez être amené à nous fournir des données personnelles, en complétant le bulletin de participation par exemple.

Renseigner ces données n'est pas obligatoire pour pouvoir participer au Jeu.

Elles ont pour finalité de :

- vous contacter pour vous informer de vos gains éventuels dans le cadre du Jeu ;
- répondre à vos éventuelles demandes.

11.2. Qui peut utiliser vos données personnelles ?

Vos données personnelles peuvent être recueillies lors de votre participation au Jeu par les Librairies. Les données personnelles des participants ne sont pas destinées à DARGAUD. DARGAUD ne traite aucune donnée personnelle des participants.

Les Librairies sont entièrement responsables du traitement de ses données personnelles. Il leur appartient de se conformer à la loi en vigueur et de prendre en compte les droits et les demandes éventuelles du participant.

11.3. Accès, modification, suppression des données personnelles des participants

Conformément à la Réglementation en matière de protection des données, et dans les limites posées notamment par les articles 12 à 22 du RGPD :

- le participant a le droit de demander aux Librairies l'accès aux données à caractère personnel le concernant, ainsi que la rectification ou l'effacement de celles-ci ;
- il dispose également du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, d'en demander la limitation, et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Enfin, il dispose, en tout état de cause, du droit de définir des directives générales ou spécifiques relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

Il peut exercer ces droits en écrivant à la Librairie par voie postale.

Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

De manière à éviter tout accès, toute modification ou toute suppression non autorisée ou éviter toute usurpation d'identité, le participant devra, dans la mesure du possible, associer à sa demande une preuve de son identité. En cas de doute sur son identité, il pourra lui être demandé – en complément – la copie d'une pièce d'identité.

Toute demande abusive, manifestement infondée ou excessive pourra être rejetée.

La demande devra préciser également l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse, à défaut celle-ci sera envoyée à toute adresse préalablement communiquée à la Librairie, le cas échéant.

11.4. Durée de traitement des données personnelles par les Librairies

Les données personnelles des participants sont stockées par les Librairies pour la stricte exécution du Jeu, et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, en conformité avec la réglementation en vigueur.

11.5. Traitement et stockage des données personnelles ?

Les données personnelles des participants sont traitées par les Librairies ou sur le territoire de l'Union européenne/en France, en Belgique et en Suisse et ne sont, dans la mesure du possible, pas transférées vers des pays tiers.

11.6. Qui contacter concernant les données des participants ?

Pour toutes questions liées aux données personnelles des participants, ceux-ci peuvent prendre contact avec les Librairies.

À défaut de réponse satisfaisante à votre demande, vous pourrez porter réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'autorité de régulation chargée de faire respecter la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 12 : COPIE DU REGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : DARGAUD – Concours Canal BD Les Aigles de Rome– 57 rue Gaston Tessier, 75166 Paris cedex 19.

Il est également possible de consulter le règlement sur le site internet Dargaud à l'adresse suivante : <https://www.dargaud.com/actualites/concours-aigles-de-rome-un-dessin-original-gagner-photo>

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Jeu.

ARTICLE 13 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Jeu, hors causes désignées par l'article 11 du présent règlement, devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du Jeu.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par DARGAUD (et en cas de désaccord par la SCP TEBoul & ASSOCIÉS, Huissiers de Justice).

Tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents.